

Audition n°2 – Vendredi 12 octobre 2018 au Palais du Travail

Accueil

Cédric Van Styvendael a ouvert la conférence publique en rappelant le cadre et les objectifs de la mission Accueillir à Villeurbanne et du jury citoyen.

Intervention de Fabienne Brugère

Fabienne Brugère philosophe, professeure de philosophie à l'université Paris 8, Fabienne Brugère est connue pour ses travaux sur la question de la sollicitude (le care, en anglais) et la manière dont elle s'articule avec les développements de l'individualisme. Elle a écrit avec Guillaume Leblanc "La fin de l'hospitalité Lampedusa, Lesbos, Calais... Jusqu'où irons-nous ?" chez Flammarion.

Guillaume Leblanc, également philosophe, travaille sur les questions de vulnérabilité.

Une approche sensible de la question de l'accueil et de l'hospitalité est essentielle. L'accueil commence souvent par une rencontre avec l'autre, un geste. L'art peut également beaucoup apporter.

Avec Guillaume Leblanc, organisation de l'exposition "[Persona grata L'art contemporain interroge l'hospitalité](#)" au Musée national de l'histoire de l'immigration ; des œuvres qui questionnent sur l'autre et sur l'hospitalité sont présentées.

L'idée du livre est partie de leur sentiment d'impuissance face à la réalité, la guerre, la fermeture des frontières des pays européens depuis 2015, donc de faits sensibles, du terrain : "Il y a plus d'idées dans le monde que ce que les philosophes imaginent" Michel Foucault.

Fabienne Brugère et Le Blanc sont allés à Calais – "hors-lieu", dans le centre d'accueil des migrants à Berlin, à Grande-Synthe, en région parisienne, à la frontière franco-italienne. C'est à partir de ces terrains qu'ils ont écrit, avec la volonté de réactualisation du terme "hospitalité".

Au même moment, sont sortis les ouvrages de Benjamin Boudou "Politique de l'hospitalité", CNRS éditions et "Aux bords de la démocratie : contrôle des frontières et politique de l'hospitalité", Classiques Garnier.

L'hospitalité a longtemps été comprise comme une vertu, la "vertu des anciens" (Antiquité, d'Alembert...). Au XVIIIe siècle, avec Kant, l'hospitalité devient un droit, le "droit de visite" d'autres pays car la Terre appartient à tout le monde.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés en 1951 vont dans ce sens.

L'hospitalité doit s'appréhender à l'échelle internationale car le monde est un réseau d'interdépendances aujourd'hui. Le 11 septembre 2001, les attentats (World Trade Center...) ont marqué un changement d'époque. Les pays se referment, les démocraties deviennent sécuritaires, on assiste à un emmurement du monde. La ségrégation se développe. La chute du mur de Berlin en 1989 et fin de l'apartheid en Afrique du Sud en 1991 semblent très loin.

Aujourd'hui, il y a plus de 75 murs dans le monde, équivalents à plus de 40 000km de long... En 1945, il y avait une dizaine de murs dans le monde.

12 millions de personnes vivent dans des camps, c'est un "encampement" du monde où se développent des pulsions de ségrégation, un renforcement des solitudes, la peur de l'autre tout en continuant à rêver de rencontres, de démocratie.

À l'échelle nationale, dans les années soixante-dix la France a accueilli des Chiliens, des Cambodgiens et Vietnamiens "Boat People", demandeurs de refuge pour lesquels les délais de demande d'asile ont été écourtés. Aujourd'hui, on refait le référentiel de la nation mais pas à partir des valeurs. On fait des distinctions de plus en plus sommaires entre les nationaux et les autres, entre eux et vous. En Italie actuellement, ce dualisme devient une manière simple de refaire une nation. La nation se resserre sur la frontière, frontière qui n'est pas un passage mais qui fonctionne comme un lieu d'expulsion.

Il s'agit de comprendre l'hospitalité en situation car l'hospitalité est d'abord une affaire de lieu.

Être hospitalié, c'est créer un lieu où une vie pourra être secourue ou accueillie. L'hospitalité suppose donc des conditions.

Ces lieux d'accueil peuvent être des non-lieux ("hors-lieux" selon Michel Lussault), ce sont des lieux-refuges, parfois clandestins, souvent non représentés sur la carte.

Il est de plus en plus difficile de trouver des lieux durables (ex. CAO : temporaires).

On est en plein dans un conflit entre hospitalité éthique, de citoyens, de réfugiés entre eux, de collectivités territoriales... et inhospitalité nationale ?

Les différentes pratiques d'hospitalité pourront-elles s'amplifier et proposer une relégitimation de la notion d'hospitalité en politique, alors même que l'Etat national n'arrive pas à mettre en avant l'hospitalité ?

Comment promouvoir l'hospitalité politique ?

La question se pose à l'échelle locale car elle passe par un lieu.

La thèse de l'ouvrage : L'hospitalité pose un modèle de l'accueil. Le secours vient avant l'accueil ; l'appartenance arrive après.

Secours > Accueil > Hospitalité > Appartenance

C'est pour cela que l'hôpital a été inventé : pour les sans-abri, les malades, l'hôpital est le lieu où on laisse entrer où l'on n'est pas rejeté. Cf. hôtel Dieu, (fait pour les sans-toits), dans toutes les villes européennes à l'époque moderne. C'est un lieu de séjour qui doit permettre d'accueillir au sens large, avec une chambre pour les autres.

L'hospitalité tient dans des lieux et dans des institutions, dispositifs appropriés qui permettent d'accueillir celui qui en fait la demande et qui arrive de loin. Ce n'est pas une hospitalité domestique, c'est un **dispositif**.

En effet, dans hospitalité, il y a la même racine que dans hostilité "Hostis". Il faut pouvoir mettre des formes de distances pour accueillir. C'est pour cela qu'il est préférable, lorsqu'on accueille chez nous une personne demandant refuge, il est préférable d'être dans des dispositifs d'accueil, des associations locales, qui donnent un cadre et introduisent des tiers.

Dans le livre, Fabienne Brugère et Guillaume Leblanc tentent de poser des **critères d'une République bienveillante** : Il y a nécessité de créer du débat public, qu'il y ait des lieux de discussion, d'échange de

points de vue qui associent toutes les parties pour faire ressortir le "juste". Cela suppose une conception de la politique sur le mode de délibération, de l'entente, et non pas une politique par la guerre.

Le terme d'hospitalité renvoie souvent à des concepts négatifs : associé à la charité, la compassion aristocratique. Il peut également renvoyer à des séparations très fortes, la colonisation... les auteurs mettent en avant l'hospitalité politique et non une hospitalité domestique.

L'hospitalité domestique est **asymétrique entre l'accueillant et l'accueilli**, le "**fais comme chez toi**" prouve bien que l'on n'est pas chez soi.

À partir du XVIIIe siècle et les Lumières allemandes avec le "*Vers la paix perpétuelle*" de Kant, pour la première fois, l'hospitalité est une affaire de droit et non pas de charité. C'est ce qu'on retrouve en 48 et 51.

Mais le terme "Hospitalité" garde un sens populaire, cf. ses étudiants sénégalais pour lequel l'hospitalité a beaucoup de sens concret. Cf. contribution de Emmanuel Mendy (équipe projet Jury citoyen) <https://accueillir-villeurbanne.fr/topic/auditions/précisions> sur le forum du site <https://accueillir-villeurbanne.fr> sur l'hospitalité et l'accueil au Sénégal : "Téranga".

Néanmoins, l'hospitalité individuelle est importante et sauve parfois des vies, mais on peut aller au-delà de cette vision individuelle, rapports interpersonnels, grâce à une réflexion politique. Il est important de mettre en relation les différentes actions et les personnes qui les conduisent individuellement, c'est aussi cela qui fait dispositif. Beaucoup de personnes accueillent individuellement mais sont isolées et non accompagnées. Se mettre en lien, en réseau permet aussi à l'accueillant d'avoir la possibilité de rencontrer d'autres accueillants.

Intervention de Sylvain Camuzat

Sylvain Camuzat est directeur de l'AVDL, Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement, elle appartient au réseau ECI Égalité des Chances et Intégration qui a produit beaucoup de contenus sur la réalité de l'intégration.

Opportunités :

Le territoire villeurbannais est très riche avec un vrai réseau associatif, une société civile engagée. La commune fait de l'accueil des migrants un vrai axe de travail. Depuis plus de 10 ans, Villeurbanne travaille sur la lutte contre les discriminations. La problématique a émergé grâce à des citoyens, des associations et des élus. Il faut avoir conscience de l'importance du temps long, on ne peut pas s'attendre à des changements rapides.

Contraintes :

- Budgets extrêmement contraints qui fragilise les acteurs de terrains, les structures relais, surtout dans ces champs de l'intégration et de l'immigration. La demande institutionnelle est bien plus directive de la part des financeurs depuis quelques années.
- Cadre compliqué à appliquer. Complexité et enchevêtrement des compétences entre État, la Ville, la Métropole..., la commune est interdépendante.
- Au niveau local, augmentation des prix des logements, problème pour tout le monde
- **Logement** : 65000 demandeurs pour 145000 logements sociaux sur l'agglomération.
- **Hébergement** : 8500 personnes en attente, mais 1 offre pour 4 demandes sur l'agglomération.

- 1500 personnes sans-abris, c'est beaucoup mais est-ce insurmontable d'héberger 1500 personnes sur une agglomération comme celle de Lyon ?
- Le droit est mouvant, lorsque la société se referme, le droit se restreint aussi.
- Poids du ministère de l'intérieur créé ses filières d'hébergement au détriment des ministères traitant l'action sociale, ce qui qui s'affaiblit. Cf. circulaire Collomb.
- Les moyens sur l'État sont focalisés sur les personnes destinées à rester longtemps avec un titre de séjour, c'est-à-dire qui ont pour vocation à s'insérer.
- Barrière de la langue très importante : proposer des formation en français et imaginer des formes d'interprétariat pour pouvoir travailler avec ce public.

Piste :

- Elaboration d'un **plan d'action** : diagnostic territorial (points de blocage, ce qui existe...) puis tisser à partir de là des axes de résolution : professionnaliser, former, mettre en réseau, horizontalité. Importance de **relier les forces**, les acteurs pour créer une culture commune de l'accueil.
- Importance de la notion de **parcours**. On n'est pas migrant toute sa vie. L'Etat fait croire que le parcours commence avec le titre de séjour. Il faut penser la migration comme une étape et l'intégrer au droit commun.

Intervention de Nicolas Bérut

Nicolas Bérut est directeur du CCAURA – Collège Coopératif Auvergne-Rhône-Alpes, travailleur social, militant au droit au logement opposable. Chercheur sur l'émergence des droits fondamentaux dans le champ de l'action sociale, de l'hébergement. Co-fondateur de l'association "Demeurant partout" (fait référence au terme utilisé au Moyen-Âge pour désigner les sans-domicile-fixe) au début des années 2000 avec des demandeurs d'asile et des travailleurs sociaux. qui se trouvaient dans un conflit déontologique : "Pourquoi, dans ces champs d'action, on oublie que les personnes ont des droits fondamentaux ?".

Le CCAURA est un organisme de formation supérieure et continue de recherche en pratiques sociales.

Au début des années 2000, les pouvoirs publics demandaient aux travailleurs sociaux de mettre dehors des SDF hébergés pour fluidifier. L'association "Demeurant partout" a ouvert des squats, dans l'illégalité (ouverture de maisons appartenant à la Courly – Communauté Urbaine de Lyon). Trois maisons ont été ouvertes sur la Métropole dont deux à Villeurbanne. Cela a permis de mettre ces questions en débat public localement. La Courly a attaqué l'association en justice mais n'a pas eu gain de cause. Défendue par Marie-Noëlle Fréry, l'association a eu un délai de 12 mois pour quitter les lieux. Ces lieux ont très bien fonctionnés, l'un d'eux s'est pérennisé et est maintenant géré par Habitat et Humanisme. Tout cela se passait au moment de la campagne "Lyon hosts World" ("Lyon accueille le monde")...

On se retrouve dans la même situation aujourd'hui, le 115 se trouve face à une demande à laquelle il n'est pas capable de répondre. Colère vecteur de mouvement chez les travailleurs sociaux.

Aujourd'hui, de nouveaux acteurs s'engagent dans la société civile, comme l'association Singa par exemple, on accueille chez soi (hospitalité domestique) mais dans une association, donc un dispositif institué. Par ailleurs, de nombreux habitants se mobilisent hors de tous dispositifs, ce qui n'était pas le cas dans les années 2000.

Les 2 types d'hospitalité, domestique et publique, peuvent être combinés :

- Ne pas s'en remettre toujours aux pouvoirs publics, à l'État.
- Il appartient aux citoyens de proposer des choses sans apport de fonds. Des réponses locales peuvent être construites localement par des parties prenantes sans prise en charge indispensable des pouvoirs publics.
- Faire valoir les droits des personnes : notamment l'arrêté qui oblige que les personnes accueillies aient un tiers digne de confiance, le Droit Opposable au Logement – Dalo.
- S'inspirer et suivre les expériences innovantes : Les Grands Voisins à Paris, projet de l'Autre Soie prochainement à Villeurbanne, projets d'habitat participatifs.
- Bloquer le système par le combat militant.
- Réinventer des communs : mettre en place des dispositifs qui n'existent pas avec les parties prenantes. Gérer en commun les biens. Se référer à l'hospitalité inconditionnelle, poétique de Jacques Derrida.

Échanges avec la salle :

- Témoignage d'une personne du public qui a accueilli un jeune mineur malien orienté par RESF – Réseau Éducation Sans Frontière, pendant 2 ans. L'association est dépassée. Ils n'ont bénéficié d'aucun suivi, hormis l'assistante sociale de l'organisme de formation du jeune. Elle s'est trouvée isolée.

De ce fait c'est une très bonne idée de **mettre en lien les citoyens qui accueillent pour qu'ils puissent faire bénéficier et bénéficier de l'expérience des autres.**

Idées :

- Mettre en place un registre des personnes qui accueillent et organiser des temps de mise au point, d'"échanges de pratiques" pour aider les accueillants.
- Créer une synergie entre services publics et citoyens.
- Mettre en place des lieux ressource, une plateforme où trouver relais, ressources, etc. gérés par collectivité.
- Mettre en place une plateforme où trouver les guichets publics, le droit commun.

Mot de la fin de Fabienne Brugère :

En réaction au propos de Nicolas Bérut sur la mobilisation de la société civile, des individus :

Dans le contexte politique européen, les actions citoyennes, les "hospitalités domestiques" sont en grand danger; c'est pour cela qu'il faut instituer une hospitalité publique.

Les conditions d'organisation des sociétés civiles dépendent du pouvoir politique. Or, on assiste à une montée des pouvoirs populistes et nationalistes qui empêchent les actions collectives : en Italie, Hongrie, aux États-Unis, au Brésil peut-être... Le maire de Riace a été arrêté, il est interdit de séjour dans sa commune. Il faut donc faire pression sur les gouvernants tant qu'il est encore temps.

Intervention de Lison Leneveler : compétences et échelles d'intervention

Cf. support de la présentation envoyé par mail.

Analyse de parcours de migrants et propositions concrètes

Les 4 parcours suivants ont été travaillés en groupe :

- Une famille qui a le statut de réfugié à la recherche d'un logement
- Un homme seul débouté d'asile dans un squat
- Une femme hébergée avec enfant en demande d'asile
- Une famille qui habite en bidonville sans titre de séjour